



ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Beauval – 41110 Saint Aignan
Association déclarée régie conformément à la loi de 1901

Notice d'information relative à la Carte professionnelle AFdPZ,

Mai 2023

Les cartes professionnelles de l'AFdPZ sont **remises sur demande uniquement aux directeurs d'établissements membres de l'AFdPZ** et ceux-ci se chargeront de la distribution à leurs effectifs une fois **remplies et complétées d'une photo d'identité**.

Les cartes des salariés quittant l'entreprise devront toutes être **récupérées et détruites par le parc**.

Chaque carte est à compléter d'une vignette à apposer dès réception et dont la couleur évolue dans le temps. Les nouvelles vignettes multicolores ont été mises en service et distribuées aux membres lors de la dernière Assemblée générale (Niort 2023). Elles remplacent les précédentes qui étaient jaunes et qui ne seront plus valables à compter du **1er juillet 2023**.

Pour rappel, les vignettes ne sont pas nécessairement annuelles. Nous tiendrons les membres informés à chaque changement de couleur.

Les conditions sont les mêmes pour tous :

- La carte est destinée uniquement aux salariés en CDI tous secteurs du parc zoologique membre ;
- L'entrée est gratuite pour le porteur de la carte et son conjoint ;

Certains parcs accordent également la gratuité aux enfants mais cela reste à la discrétion de chaque établissement.